

Agir

Retraites

Étude et défense des droits à retraite des assurés de la Cavimac



APRC

Tableau de bord de l'assuré (mis à jour au 1^{er} janvier 2024)

Cette nouvelle version du tableau de bord présentant les aides financières a été mise au point par les adhérents des Pays de Loire.

USM2 (VERSÉ PAR L'UNION SAINT-MARTIN)		
Bénéficiaires	Conditions pour recevoir cette aide	Montant de l'aide
Ancien prêtre diocésain (personne seule)	Revenus inférieurs à 1.349 € par mois ou à 16.188 € par an	11,24 € par trimestre validé
	Revenus entre 16.188 € et 20.232 € / an soit entre 1.349 € et 1.686 € par mois	8,992 € par trimestre validé
Ancien prêtre diocésain en couple	Revenus inférieurs à 2.156 € par mois ou à 25.872 € par an	11,24 € par trimestre validé
	Revenus entre 25.872 € et 32.340 € / an soit entre 2.156 € et 2.695 € par mois	8,992 € par trimestre validé

**Pour obtenir cette aide, un formulaire doit être complété et envoyé chaque début d'année à :
Union Saint-Martin - 3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06 - Tél. : 01 42 22 07 77.**

AIDE VERSÉE PAR LA CORREF (CONFÉRENCE DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE FRANCE)	
Bénéficiaires	Conditions
Anciens religieux / religieuses de France	Adresser une demande, en justifiant le besoin, à : Corref - 3 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris - Tél. : 01 45 48 18 32 - courriel : contact@corref.fr

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE RESSOURCES (ACR)		
Cette allocation est issue des fonds de l'action sociale de la Cavimac Le Tryalis - 9 rue de Rosny - 93100 Montreuil		
Bénéficiaires	Conditions liées aux ressources	Conditions publiques
Anciens ministres des cultes et anciens membres des collectivités religieuses bénéficiant d'une pension de retraite Cavimac	Pour une personne seule : ressources inférieures à 13.613,29 € / an soit 1 134,44 € / mois	<ul style="list-style-type: none"> - Résider en France - Les montants doivent être déclarés aux impôts. - Cette allocation n'est pas récupérable sur la succession
	Pour un couple : ressources inférieures à 22.121,61 € / an avec majoration de 4.537,77 € par enfant à charge	

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)		
Bénéficiaires	Conditions liées aux ressources	Conditions publiques
Personnes de plus de 65 ans ayant liquidé toutes leurs pensions de base et complémentaires	Ressources (montants fixés par décret ; prise en compte de 3 % des valeurs mobilières et immobilières) - pour une personne seule : ressources inférieures à 11.533,02 € / an ; soit 961,08 € / mois ; - pour un couple : ressources inférieures à 17.905,06 € / an soit 1.492,08 € / mois.	<ul style="list-style-type: none"> - Être ressortissant de l'Union européenne et résider régulièrement en France - Cette allocation n'est pas imposable - Elle est récupérable sur la succession (sur l'actif net supérieur à 39.000 € en métropole, 100.000 € dans les DOM)



Revue éditée par l'Association pour une retraite convenable (APRC) – <https://aprc.asso.fr>.
Siège social : Appt C 111 - 6 rue du Maréchal de Rantzau 59193 Erquinghem-Lys.
Contact : aprc@aprc.asso.fr – **Directrice de la publication** : Christine Bockaert –
Responsables de la rédaction : Michel Nebout, Cécile Azard, Maryse Dubus.

Réalisation : CADRATIN communication – 179 rue Pasteur – 77450 Condé Sainte-Libiaire ;
éditeur délégué : Guilhem Demont – guilhem.demont@castratin-communication.com

Cette revue est imprimée avec des encres exclusivement végétales.





APRC

Editorial

Par Christine Bockaert, présidente

AG 2024 : Un nouvel élan enraciné dans le présent, tourné vers l'avenir, en fidélité à ce qu'est l'APRC

Chers toutes et tous,
Avant toute chose, je veux remercier Jean-Pierre, Luc, Josiane et Brigitte qui ont terminé leur mandat au sein du CA ; remercier les membres qui poursuivent : Christiane, Maryse et Gérard, Cécile, Brigitte, Christian, Jean-Louis ; et Marie-Emmanuel qui nous rejoint.

Vous remercier également chacune et chacun comme j'ai tenu à le faire dans le billet du 1^{er} mai que vous avez pu découvrir sur le site de l'APRC (<https://aprc.asso.fr>). C'est en vous, qui avez pu ou non participer à l'AG des 23 et 24 mars 2024, que nous puisons l'audace de poursuivre en un élan nouveau les combats de l'APRC depuis sa création en 1978. Cette AG 2024, par bien des aspects, est à marquer d'une pierre blanche. Vous pourrez en découvrir le procès-verbal dans les pages qui suivent et également l'article d'André Ruchot, coach, qui nous a accompagnés en sa préparation et en son déroulement. Qu'il en soit aussi remercié. Son accompagnement va se poursuivre pour une réelle mise en pratique des trois orientations votées à l'AG. Vous le savez – et vous l'avez lu dans l'*Agir Retraites* n° 94 Spécial AG 2024 – nous sommes à une période charnière. Plus que jamais nous avons besoin des uns et des autres pour continuer à vivre à l'avenir le combat que mène l'APRC depuis 46 ans. Chaque pierre, chaque compétence quelle qu'elle soit nous est nécessaire, là où vous êtes. Je pense particulièrement à la vie de nos régions. C'est là que vous pouvez vous retrouver, vous repérer, vous soutenir... jusqu'à accompagner en procédure si aucune autre solution ne peut être mise en œuvre. Le vade-mecum de l'*Agir Retraites* n°93 également sur le site est un outil précieux mis à votre disposition. Plus nos actions seront de proximité, plus elles gagneront en efficacité. Les membres du CA sont là pour vous épauler. Sans vous, sans l'éventail de vos réseaux, comment sensibiliser, trouver

des alliés, des partenariats pour faire aboutir démarches et dossiers ? Il y a ceux en cours et tous ceux qui se profilent en raison des nombreuses sorties de communautés s'accumulant depuis le rapport Sauvé et la sortie du silence des abus, qu'ils soient du quotidien, spirituels, voire sexuels.

Lors de l'AG, nous avons expérimenté des groupes intergénérationnels de partage et de réflexion. Que nous soyons adhérents depuis 15 ans et plus ou depuis quelques mois, nous nous sommes découverts dans nos différences de parcours, de visions mais unis dans un même combat : celui des injustices et de la non-reconnaissance d'engagements vécus en leur temps avec le meilleur de nous-mêmes.

Ce combat est à poursuivre en fidélité à toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés, en solidarité à celles et ceux qui aujourd'hui traversent ces épreuves.

Merci de votre confiance, de votre soutien.

DANS CE NUMÉRO

Tableau de bord de l'assuré	P. 2
Editorial	P. 3
Spécial AG 2024	P. 4
Compte-rendu de l'AG 2024	P. 4
Le nouveau CA	P. 7
Un travail d'intelligence collective au service de l'avenir de l'APRC	P. 7
Témoignages de participants	P. 9
Pour aller plus loin	
L'APRC : pour qui ? Par qui ? Avec qui ?	P. 10
Nos correspondants locaux	P. 14
Infos - droits	
La complémentaire santé solidaire	P. 15
Ils nous ont quittés	P. 16

Compte-rendu de l'assemblée générale des 23-24 mars 2024

Elle s'est tenue à la Maison La Salle, 78 rue de Sèvres à Paris.

SAMEDI 23 MARS 2024

L'assemblée est composée de 35 présents + 95 pouvoirs = 130 voix. La majorité absolue est atteinte avec 66 voix.

13h45 Ouverture de l'assemblée générale statutaire

Le rapport moral par le Président :

Je tiens à remercier tous ceux qui pendant mes six années de présidence, ont travaillé au Conseil d'Administration (particulièrement comptabilité, secrétariat, gestion du fichier) et toutes les chevilles ouvrières de l'APRC dans les domaines juridiques, de la communication...

Aujourd'hui, c'est un passage de témoin.

Le rapport moral et d'activités, présenté dans *Agir retraite* n° 94 de février 2024, soulève des questions :

- Le diagramme concernant nos âges interroge l'avenir proche. Faut-il rester indépendants ou nous lier à d'autres ?
- L'activité juridique est intense : en 2023 des audiences ont mobilisé les énergies et des procédures sont en cours. Dans quelle mesure pouvons-nous continuer à honorer les demandes nombreuses qui nous sont faites, et à quelles conditions ?
- Des administrateurs auprès de la Cavimac ont été renouvelés. François Hubert, Isabelle Saintot sont titulaires ; Christine Bockaert, Jean-Pierre-Mouton, suppléants. Question qu'ils ont en tête : comment mener au mieux cette tâche, souvent ingrate ?

- Le site Internet de l'APRC est visité au-delà de nos espérances. Comment renforcer la sécurité de la partie « adhérent » et de l'ensemble du site ? (Joseph Auvinet mentionne que la convention adhérent/APRC a été sortie par le service juridique de la Cavimac au cours d'une audience à Angers. Ce document venait de la publication du n° 60 d'Endirca insuffisamment protégé.)

⇒ Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le rapport financier de l'exercice 2023 :

Il est également publié dans *Agir Retraites* n°94. Les charges sont en augmentation, alors que les produits baissent légèrement. Nous avons un déficit de 8 680 € qui s'explique par une baisse des cotisations, par le coût de l'AG 2023 et par les factures des bulletins qui sont tombées récemment et qui couvrent deux années de parution.

Le bénévolat représente 4 680 heures soit 72 969 €.

Question à se poser : comment trouver de nouvelles ressources ?

Le rapport des vérificateurs atteste que les comptes sont justes et sincères.

⇒ Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2024 :

- viser à ce que les frais de fonctionnement soient couverts par les cotisations.
- question : faut-il réduire le nombre de bulletins ?

⇒ Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

14h10 Débat sur l'avenir de l'APRC

Animé par André Ruchot, de la Région Nord, formateur et coach.

Un long et riche travail en 5 groupes a permis de repérer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui concernent l'APRC. L'objectif est de dégager des orientations pour assurer l'avenir à 3 ans et les moyens de les réaliser.



Spécial AG

Ces réflexions et échanges font émerger :

Des forces	Nos expertises, nos valeurs
Des faiblesses	Le défi de la transmission ; la capacité à adapter et moderniser les procédures
Des opportunités	Nos réseaux ; l'actualité / contexte ; les nouveaux arrivants / intérêts
Des menaces	Structurelles ; liens tendus avec Cavimac et l'Eglise

16h30 Pause

17h Reprise des ateliers afin de faire circuler les données entre les différents cadres (forces, faiblesses, opportunités, menaces).

André Ruchot nous invite à travailler les questions suivantes :

- Comment utiliser nos forces pour tirer parti des opportunités ?
- Comment utiliser nos forces pour réduire la probabilité et les effets des menaces que nous avons repérées ?
- Comment surmonter les faiblesses qui nous empêchent de tirer parti des opportunités qui s'offrent à nous pour faire face à nos faiblesses et aux menaces qui peuvent nous atteindre ?

Nous pouvons nous appuyer sur :

- notre expertise et nos compétences ;
- la solidarité, la convivialité et la capacité d'accueil dont nous faisons preuve ;
- notre volonté de poursuivre notre combat pour la justice ;
- l'importance essentielle pour l'APRC de faire respecter les droits sociaux. A ce sujet, Léon Dujardin souligne l'urgence d'en appeler au Conseil de l'Europe.

En conclusion de ce travail de réflexion, nous pouvons réaffirmer que notre cause est juste et la solidarité présente. Nous avons des parcours variés, des convictions différentes, des chemineurs divers, pourtant, nous nous comprenons.

18h15 Renouveau du CA

Rapide débat au sujet :

- de la période d'observation d'un nouvel arrivant au Conseil d'Administration ;
 - des liens que des membres du Conseil d'Administration ont avec des organisations religieuses.
- Nous nous en tenons aux conditions prévues par les statuts.

Présentation de Marie-Emmanuel, nouvelle candidate : « Je suis toujours dans la vie religieuse, J'étais économe et j'accompagne des religieuses qui ont des difficultés au sujet de leur retraite. J'ai conseillé à une religieuse de contacter l'APRC. J'ai fait aussi cette démarche. »

Résultat du vote :

Gérard Dubus : 129 / 129
Christian Quintin : 115 / 129
Christiane Paurd : 100 / 129
Marie Emmanuel Raffenel : 86 / 129

19h00 Repas

20h30 Soirée conviviale organisée par la région Nord.

DIMANCHE 24 MARS 2024

9h00 Présentation du nouveau CA

Il se compose de Christine Bockaert, Cécile Azard, Maryse Dubus, Brigitte Tétart, Jean-Louis Wathy, Gérard Dubus, Christian Quintin, Christiane Paurd, Marie-Emmanuel Raffenel
Le bureau sera formé de binômes :
Christine Bockaert présidente avec Jean-Louis Wathy vice-président.
Cécile Azard secrétaire avec Maryse Dubus.
Brigitte Tétart trésorière avec Marie-Emmanuel Raffenel.

9h15 Élaboration et adoption d'axes prioritaires pour les trois ans à venir

Rappel par André : il nous revient de définir 3 axes prioritaires parmi les 6 évoqués la veille :

- 1 - développer les liens avec les réseaux existants
- 2 - profiter des actualités favorables
- 3 - transmettre nos savoirs et nos savoir-faire



Spécial AG



APRC

- 4 - assouplir et adapter notre regard sur les institutions à qui nous avons affaire
- 5 - Etablir un plan pour communiquer avec les réseaux sociaux
- 6 - Adapter l'accueil et le suivi aux problématiques des nouveaux adhérents

Travail en groupes

10h15 Pause

Nous retenons trois axes :

- 1) **transmettre nos savoirs et nos savoir-faire comme une nécessité déterminante.** Pour cela il sera nécessaire de préciser des projets et de mettre en œuvre les outils que nous avons déjà.
- 2) **développer le dynamisme extérieur – les réseaux :** trouver des alliés sur des projets précis comme ouvrir une page Facebook, LinkedIn, mettre à profit les maisons de quartier pour les informations et l'aide aux démarches administratives.
- 3) **assouplir notre fonctionnement interne,** nos rapports et notre stratégie avec les institutions avec qui nous traitons pour nous faire entendre, dans le but de favoriser au maximum les dossiers de ceux qui nous demandent de l'aide, affiner les contacts avec les nouveaux arrivants et avec les communautés religieuses.

⇒ **L'assemblée approuve ces trois axes à l'unanimité.**

11h30 Questions diverses

Les trois membres de la commission de recours Agathe Brosset, Léon Laclau, François Monbeig sont reconduits dans leur fonction.

Les archives de l'APRC

Elles seront prises en charge et léguées aux Archives nationales du monde du travail (ANMT). La collecte se fera après un inventaire « synthétique » qui sera réalisé dans les prochaines semaines.

Au sujet de l'avis du Conseil d'État :

A la suite de notre recours pour faire exécuter la décision prise en 2011 (illégalité de l'article 1,23 du Règlement intérieur de la Cavimac) le Conseil d'Etat a répondu qu'il appartient au juge judiciaire d'en exiger l'exécution.

Il nous revient de mettre en demeure la Cavimac de ne plus utiliser les critères. En cas de refus, nous serions fondés à saisir le juge administratif.

ESAN – Conseil de l'Europe

En vue d'un possible recours, il nous faut collecter des renseignements précis concernant le nombre de vos trimestres Cavimac et les montants versés. Un courrier vous sera envoyé. Cécile Azard est en charge de ce suivi (cecileazard.aprc@gmail.com).

11h30 Clôture de l'Assemblée générale

Les membres du Conseil d'administration de l'APRC nous mobilisent par un mot ou une expression par lesquels ils concluent cette assemblée générale :

**intelligence collective
émotion
il y a du boulot à faire
pugnacité
on compte sur vous
challenge à relever
en avant.**

Projet pour l'AG 2025 : des recherches vont s'engager rapidement. Et merci !

12h00 Repas.

Christine Bockaert, présidente

Spécial AG

LE NOUVEAU CA 2024



Debout de gauche à droite : Gérard Dubus, Jean-Louis Wathy, Christiane Paurd, Christine Bockaert, Maryse Dubus, Brigitte Tétart, Marie-Emmanuel Raffenel.
Accroupis devant : Cécile Azard, Christian Quintin.

Un travail d'intelligence collective au service de l'avenir de l'APRC

Au cours de l'AG, il était programmé deux longs temps de travail entre les participants pour réfléchir à l'avenir de l'APRC.

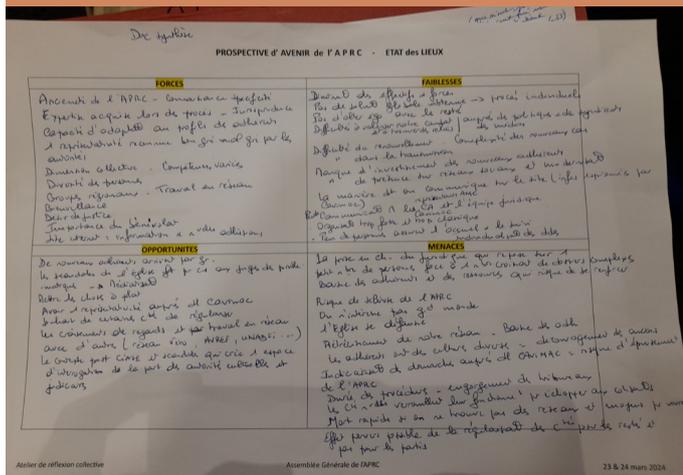
Comme cela a été écrit dans le rapport moral de Jean-Pierre Mouton, président (*Agir Retraites* n° 94 de février 2024), l'APRC est arrivée à une étape importante de son histoire tant les générations d'adhérents passent et se succèdent avec des situations nouvelles pour l'association avec une forte réduction des effectifs. Il y avait donc un enjeu important de réfléchir aux nouvelles perspectives et surtout d'agir en conséquence. Voilà l'objectif fixé pour cette AG 2024. C'est à l'aide d'un outil d'accompagnement des organisations, le « Swot », que nous avons réfléchi par groupes de 6 sur les « forces », les « faiblesses », les « opportunités » et les « Menaces » de l'APRC afin de poser un diagnostic fiable sur la réalité de l'association en 2023 et 2024. Il faut souligner la forte implication de chacun des participants à l'AG dans les groupes qui étaient

composés d'un panel des différentes générations d'ancienneté d'adhésion à l'APRC, panel qui s'est révélé être un mélange subtil des différentes tranches d'âges et d'expériences diverses vis-à-vis du droit à une retraite convenable, raison d'être, rappelons-le, de l'APRC.

Après un premier temps de recensement de l'existant dans chacune des catégories explorées, chaque groupe était invité à croiser les catégories internes « forces » et « faiblesses » avec les catégories externes « opportunités » et « menaces » selon les consignes mobilisatrices en vue de prises de décisions pour l'avenir suivantes :

- comment utiliser mes forces pour tirer parti de ces opportunités ?
- comment surmonter les faiblesses qui m'empêchent de tirer parti de ces opportunités ?
- comment utiliser mes forces pour réduire la probabilité et les effets de ces menaces ?
- comment surmonter les faiblesses qui concrétiseraient ces menaces ?

Spécial AG



De ce travail d'exploration très riche, il fut nécessaire de procéder à un exercice d'ordonnement des éléments prioritaires ; d'abord par chaque groupe de 6, puis en assemblée afin de pouvoir dessiner collectivement les orientations pour les trois années à venir, pouvant donner une vision à moyen terme.

Pour bâtir l'avenir il fut rappelé le dimanche matin les fondamentaux de l'APRC : à savoir sa raison d'être, socle indispensable pour rester fidèle aux intuitions et motivations des fondateurs de l'association :

- association d'entraide et de défense
- composée de toutes les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux statuts
- en vue d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui ont été lésées, au regard de leur retraite, du fait :
 - o d'un engagement antérieur,
 - o de leur affiliation au régime de protection sociale (Cavimac), ou encore,
 - o qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être.

L'association défend également les ayants droits de ces personnes auprès de la Cavimac. Elle défend aussi les droits des unes et des autres aux autres prestations de la Cavimac.

Et ses commissions, moyens que se donne l'APRC pour assurer ses missions avec efficacité.

- commission communication : 5 membres
- commission politique : 1 membre
- commission juridique : 8 membres
- commission partenariat : 5 membres
- commission de recours : 3 membres

Il fut aussi rappelé, pour bien centrer la réflexion sur les axes prioritaires à définir pour l'avenir à moyen terme, que l'APRC agit depuis 1978 :

- pour une amélioration des droits à la retraite des AMC et l'ensemble des ressortissants ;
- pour une revalorisation globale du niveau des pensions versées par la Cavimac ;
- pour l'application pleine et entière de la Loi de janvier 1978, comme l'exigent de nombreux arrêts de la Cour de Cassation ;

- pour mettre un terme aux exonérations de cotisations dont bénéficie le régime des cultes et pour l'application par la Cavimac des règles du régime général auquel elle est intégrée ;
- pour une intégration complète de la Cavimac au régime général.

Au terme de ces deux demi-journées de travail collectif ayant eu recours à des méthodes d'intelligence collective, l'assemblée a retenu les trois axes prioritaires suivants :

1 – La transmission de nos savoirs et savoir-faire déclarée comme une nécessité déterminante : nécessité de préciser rapidement les projets ainsi que la mise en œuvre des outils déjà en notre possession.

2 – Le développement du dynamisme extérieur - les réseaux en trouvant des alliés sur des projets précis comme ouvrir une page Facebook, LinkedIn, les maisons de quartier pour les informations et l'aide aux démarches administratives.

3 – l'assouplissement de notre fonctionnement interne, nos rapports et notre stratégie avec les institutions avec qui nous traitons pour nous faire entendre, dans le but de favoriser au maximum les dossiers de ceux qui demandent de l'aide, affiner les contacts avec les nouveaux arrivants et avec les communautés religieuses.

Enfin, après avoir arrêté ces axes de travail prioritaires, il fut proposé une séance collective de concrétisation en vue de leur mise en œuvre par le recours à la « méthodologie de projet », autre outil d'accompagnement des organisations avec les questions suivantes : Quoi ? Qui ? Comment ? Avec qui ? Quand ?

Si le temps imparti à ce temps était relativement court, la production du groupe n'en n'a pas été moins productive grâce aux différentes générations d'adhérents qui ont pu apporter leurs savoirs sur l'existant en terme de moyens acquis, de ressources humaines et de contacts pour les plus anciens et les expériences, outils nouveaux et contacts également pour les plus récents adhérents et récentes adhérentes.

Ainsi le nouveau Conseil d'Administration, et par là-même toute l'association, a des bases solides de travail pour développer les orientations retenues pour assurer le passage à une nouvelle étape de l'association en vue du maintien de la mission qu'elle s'était donnée à sa création tout en s'adaptant aux nouvelles réalités de ce temps.

André Ruchot



Témoignages de participants

Agathe

« Comme vous le voyez, je suis loin d'être experte dans le maniement du site de l'APRC. Mais j'espère que mon message vous rejoindra et rejoindra aussi tous les autres partageant leur vécu de notre dernière AG.



J'ai été très très heureuse d'avoir pu partager ce moment de « nouveauté » dans l'histoire de l'APRC. J'ai eu la chance d'être des origines, j'ai eu la chance d'avoir été aussi présente lors du changement des statuts et j'ai aujourd'hui la chance de participer à cette nouvelle étape de l'histoire de l'association.

Merci pour la qualité de l'animation qui a permis à chacune et chacun de se sentir partie prenante de l'élaboration des propositions pour l'avenir.

Merci pour les échanges simples et francs avec les uns et les autres au fil des repas, des pauses, etc. C'est ainsi que j'ai découvert concrètement ce qu'avaient pu être des situations d'emprise dans le cadre de ce qu'on appelle « les communautés nouvelles ». Merci pour l'engagement des nouvelles venues et nouveaux venus.

Cette AG a été pour moi un moment de grande émotion à cause de l'avenir dans lequel nous nous projetons ensemble. Sans doute y aura-t-il des moments difficiles mais nous pourrons les porter ensemble. Salut et fraternité ! »

Jean-Pierre

« Cette AG 2024 fut un passage de témoin. Nous avons, grâce à l'animation d'André, largement échangé en regardant devant nous, tout en gardant en mémoire ce dont nous sommes les héritiers.



Que s'ouvrent de nouveaux réseaux, de nouvelles perspectives. Tirant parti des moments favorables, nous allons résolument transmettre ce que nous avons acquis, qui puisse servir à réparer des droits déniés ou malmenés.

Notre fondement demeure : la lutte pour une retraite convenable pour tous. Comme on a pu le lire dans un billet assez récent, il s'agit de « faire la même chose », mais avec d'autres outils, d'autres moyens.

Mon mot de la fin sera merci à tous pour le chemin riche d'humanité qu'il m'a été donné de parcourir ces dernières années. Nous avons avancé, chacun avec sa personnalité, mais tous ensemble, au service de ceux qui se trouvent dans le désarroi devant

les manques qu'ils ont à subir et à combler autant que possible. Bonne route à la nouvelle équipe. »

Jean

« Ce qui m'a profondément marqué dans cette AG, c'est la volonté de tous les participants de réussir la transmission à une génération nouvelle. En 1978 les fondateurs (dont la présence plus que symbolique d'Agathe à cette AG), ne visaient pas une association appelée à durer... Les prix « Roger Robert » à ceux qui sortaient du CA, ont redit à l'ouverture du dimanche matin, en formes humoristiques, l'apport de tous nos administrateurs successifs. Pour ma part, moi qui fus et suis toujours de la deuxième génération de l'APRC, celle des années 2000 mettant l'accent pour une retraite normale et sur l'urgence d'avoir tous les trimestres, mon souci avant tout à cette AG était de permettre une nouvelle donne, de donner toutes ses chances et libertés à la nouvelle génération appelée à prendre la relève. Et cette génération était là, à l'image de mes filles que j'allais retrouver en retournant en Bretagne. Combien j'aime cette génération se trouvant dans des situations à la fois anciennes et nouvelles, prête désormais à dialoguer pour faire reconnaître les erreurs et injustices institutionnelles commises en matière de protection sociale »



Marie-Emmanuel

« Ma prise de contact avec l'APRC date d'il y a un an seulement : le besoin vital pour une « ex » de mon « ex-monastère » de récupérer tous ses trimestres pour bénéficier de sa retraite m'a conduit à bien des échanges avec l'association, et à faire valoir mes propres droits grâce à l'aide de Christiane, Joseph et toute l'équipe. Mon projet d'ouvrir un lieu de transition où puissent se « poser » des personnes sortant de la vie religieuse n'ayant pu encore aboutir, j'ai perçu pouvoir mettre ma disponibilité et mes capacités au service de l'APRC. Sollicitée pour rejoindre le CA lors de l'AG de mars, je suis arrivée en ne connaissant qu'une seule parmi vous. Je repars riche de vos visages, de vos sourires, et de toute votre énergie au service de tous ceux dont les parcours sont passés par la case d'un engagement d'Eglise souvent douloureux, et toujours trop mal pris en compte à l'heure de la retraite. Merci de votre accueil et de la confiance qui m'a été manifestée en acceptant ma participation au CA. »



Pour aller plus loin

L'APRC : Pour qui ? Par qui ? Avec qui ?

Pour préparer cette AG 2024, nous avons lancé, il y a quelques mois maintenant, un appel à nous interroger en région ou individuellement sur ce que nous pensions de l'APRC et sur ce que nous souhaitions pour son avenir à plus ou moins long terme. Plusieurs d'entre vous ont répondu et je voudrais, ici, simplement me faire l'écho de ce qu'ils ont écrit.

REGION SUD-AQUITAINE

L'APRC se trouve à un moment de bascule de son évolution. Il y a la diminution rapide du nombre des adhérents, marquée par la disparition des « anciens », que ne compense pas l'arrivée des « nouveaux ». En découle la question des revenus financiers en nette diminution eux aussi. Si bien que les dépenses annuelles dépassent désormais les rentrées et qu'il en sera sans doute ainsi dans les années à venir. A terme cela peut conduire une association à mettre la clé sous la porte.

Il y a aussi le changement des réalités socio-culturelles que vivent les nouveaux adhérents et les nouveaux publics qui s'intéressent à notre activité. L'avenir va reposer de plus en plus sur ces venus d'horizons eux aussi nouveaux.

L'AG 2024 sera cruciale pour avancer sur cette question : l'APRC pour qui et par qui ?

GROUPE AIN – RHONE – ISERE

Pour rappel, les statuts (art. 3) précisent : « *L'association a pour but de promouvoir et de défendre les droits économiques et sociaux des personnes lésées en ce qui concerne leur retraite, plus particulièrement de celles ressortissant du régime des cultes, ainsi que de celles qui n'ont pas été affiliées alors qu'elles auraient dû ou devraient l'être.* »

Tous ceux qui sont lésés en ce qui concerne leur retraite. Il convient de rester dans ce champ large, même si cela nous fait nous confronter à des situations nouvelles, par rapport aux origines de l'association.

Nous constatons que dès le début, en 1978, le combat de l'APRC s'est inscrit dans une dimension collective en lien avec la réflexion qui s'était engagée quelques années plus tôt sur l'intégration des clercs à la Sécurité sociale (suite à la Loi Veil de 1974 de généralisation de la sécu). Au sein de l'Église catholique, un groupe s'est créé qui militait pour l'intégration au Régime général, et donnera naissance à l'Apsecc. Quant aux « sortis », ex-prêtres et ex-religieux-ses, très nombreux dans ces années post-68, ils se sont rapidement agrégés autour de revendications communes – l'heure était à la contestation (on pense à « Échanges et dialogue ») – et en créant l'APRC ont porté collectivement la revendication « pour

une retraite convenable » et contre l'absence de complément de retraite pour les sortis, contre le niveau très bas des pensions, et contre la non-prise en compte des trimestres de séminaire et noviciat.

Aujourd'hui les nouvelles personnes qui sollicitent l'association le font à titre individuel, en raison de leur situation personnelle, car elles ont été informées du rôle de notre association, mais le plus souvent avec des situations très diverses. Il nous semblerait intéressant de situer la cause de la retraite Cavimac dans le débat des petites retraites, et des personnes qui, ayant droit aux minimas sociaux, n'en font pas la demande : il y a un parallèle à faire avec les personnes qui ont des trimestres manquants et qui n'en font pas la demande.

Comment médiatiser la cause de l'APRC ? Pouvons-nous faire du lobbying ? Serait-il possible de solliciter des témoignages « chocs » d'AMC qui sont « dans la dèche » ?

Enfin, il nous paraît important de reprendre contact avec les ministères : le ministère de tutelle (actuellement : ministère de la Santé et de la Prévention) mais également celui des cultes (ministère de l'Intérieur), car de celui-ci dépend la commission consultative dont les avis influent sur la manière dont la Cavimac prononce les affiliations.

En conclusion, l'un d'entre nous résume l'ensemble de nos propos par : « Qui peut remettre dans les clous la situation anormale et injuste de cette caisse :

- pas de complémentaire pour tous
- un niveau de retraite non convenable
- une non-prise en compte de tous les trimestres ? »

APRC PAYS DE LOIRE

Même si l'association est plus restreinte à l'avenir, les pistes d'actions demeurent :

- La retraite complémentaire des religieux. Ils ont été exclus au motif qu'ils n'auraient pas de revenus perçus individuellement. Ne peut-on faire valoir qu'ils reçoivent des prestations individuelles (ils sont nourris, logés...) ?
- L'obligation d'équité envers le membre parti.

Pour aller plus loin

L'article 702 du droit canon prévoit que « L'institut gardera l'équité et la charité évangélique à l'égard du membre qui en est séparé ». Le TGI de Paris du 8 décembre 2015 a jugé « qu'il résulte de cette partie intégrante du contrat... une obligation de nature civile de secours à l'égard du membre qui se sépare d'une institution religieuse ». Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la cour d'appel de Paris du 1er mars 2018. Sujet à approfondir.

Des objectifs pour l'APRC :

- Lors de sa création, l'APRC avait deux objectifs : la prise en compte des périodes d'activité religieuse pour ceux qui étaient partis avant la création de la Cavimac, et parvenir à un niveau de retraite "convenable". Le premier objectif est atteint, mais pas le deuxième.
- Cet objectif n'étant pas atteignable, on peut envisager que l'APRC disparaisse.

Quels sont les critères que nous nous donnons pour la continuation de l'APRC ?

- sur le nombre d'adhérents ? ... Plus de 100 ?
- sur la situation financière ? ... que les cotisations et les dons couvrent les dépenses de fonctionnement ?

S'allier avec d'autres ?

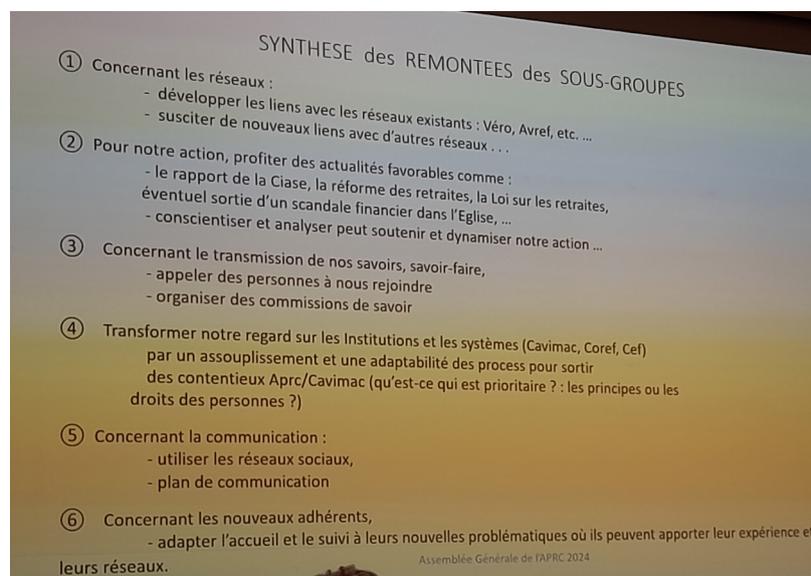
Faut-il s'allier à une ou d'autres associations pour suivre des buts similaires ? Notre action actuelle ressemble à des activités de nature syndicale : faut-il se transformer en syndicat ? La réponse ne paraît pas évidente.

REGION BRETAGNE

Aujourd'hui, l'APRC compte 413 adhérents. La pyramide des âges montre que la majorité soit 243 a plus de 75 ans, seuls 52 ont moins de 60 ans. En cinq ans, nous avons perdu 120 adhérents. Les cotisations ont baissé d'autant plus que la cotisation indicative de base de 45 euros n'est pas toujours versée en totalité : les adhérents qui arrivent ont souvent très peu de moyens et les anciens qui ont des retraites faibles font face aux difficultés liées au coût de la vie.

La question des finances pourrait se poser assez vite car, si nous sommes de moins en moins à cotiser, les frais augmentent chaque année.

Parmi les nouveaux adhérents ou adhérentes, ceux et celles qui viennent vers nous sont des personnes qui quittent les communautés ou sont à la marge des institutions culturelles. Ils viennent lorsqu'ils se rendent compte de leur problème de retraite. Les dossiers présentent plus de difficultés qu'autrefois. Certaines personnes en effet ont été employées au pair, ou ont signé un contrat de



bénévolat. C'est légal mais cela lèse les intéressés. Si le travail à temps partiel permet la validation de quatre trimestres auprès du régime général, les communautés ne paient pas de cotisation retraite à la Cavimac.

Des problèmes risquent de se poser également pour les bénévoles qui, dans l'Eglise, passent beaucoup d'heures au service des paroisses sans être salariés. Ces laïcs en mission ecclésiale (LEME) n'ont ni couverture maladie ni droit à retraite pour cette activité. Ce qui n'est pas normal. Concernant la prise en charge des dossiers, il va falloir s'adapter aux besoins. Le nombre de personnes demandant de l'aide augmente. Une seule personne ne peut se charger de toutes les procédures à venir. Il va devenir nécessaire de changer notre manière de fonctionner.

Les intéressés devront s'investir de plus en plus dans leur dossier. Plusieurs « référents » devront apprendre à rédiger des conclusions. Un mode d'emploi pourrait être rédigé à cette fin.

Une question à poser à la prochaine AG : avon-nous intérêt à nous intégrer dans un ensemble plus vaste ?

Quant à l'image que renvoie l'APRC, il faudra qu'elle évolue. Parmi les nouveaux membres du CA, plusieurs ont des liens avec l'institution, cela pourrait faciliter certaines démarches et faire évoluer les choses. Il semble primordial que les nouveaux membres du CA connaissent l'histoire de l'APRC et sachent que l'on compte sur eux pour poursuivre résolument notre action.

REGION HAUTS-DE-FRANCE

Pour qui ?

Au sein de notre groupe régional, nous avons de nouvelles adhérentes, il y a donc un

Pour aller plus loin

renouvellement, mais les problématiques ne sont plus les mêmes (déclarations au pair ou à mi-temps, avec faibles cotisations ...)

Afin d'éviter que des erreurs se reproduisent comme dans le passé (non-affiliation des novices, séminaristes, déclaration à mi-temps...), l'action des personnes ayant quitté en vue de recouvrer des droits permet aux communautés de prendre conscience de leur responsabilité quant aux droits sociaux de leurs membres. Des groupes se constituent pour effectuer les démarches.

Dans la situation des LEME, il y a des injustices. Le bénévolat est encouragé, au détriment des droits sociaux des personnes qui ne s'en apercevront peut-être qu'au moment de leur retraite. En toile de fond, on aperçoit l'ADN de l'Eglise qui repose sur le bénévolat et la gratuité.

Pour quoi ?

L'APRC lutte pour une reconnaissance de l'injustice, à la fois auprès de l'Eglise et de la Cavimac. De la revendication à une retraite convenable, voire à l'intégration au régime général réclamés par les militants de l'APRC des premières années, nous sommes à présent sur un registre plus large, celui des droits humains et sociaux. Outre les droits à la retraite, les besoins élémentaires (se nourrir, se loger, se soigner...) sont au cœur des préoccupations de certaines personnes qui nous contactent.

C'est aussi la liberté de partir qui est revendiquée, dans des conditions de vie digne, permettant à la personne d'être autonome. La manière de penser de l'Eglise, c'est un engagement pour la vie. Il faut que l'Eglise bouge là-dessus. Certaines personnes restent dans leur communauté car elles

savent qu'elles n'auront pas de quoi vivre si elles partent.

Ces revendications de type syndical s'inscrivent dans un contexte de montée de l'individualisme, ce qui rend plus difficile l'investissement de certains membres de l'APRC.

Nous notons aussi que certaines communautés se radicalisent, vivent de la charité voire de la mendicité. Le déphasage avec la question des droits sociaux est total pour les personnes qui en sortent.

Nous nous sommes posé la question : l'APRC c'est quoi en plus d'un service d'assistance juridique ? Pour Maïté, nouvellement arrivée, c'est bénéficier d'un accompagnement, trouver un lieu d'écoute qui ne soit pas dans la polémique par rapport aux communautés. A ce titre, le groupe régional permet des échanges riches, il est une base de réflexion. Le groupe est actif lors des audiences au tribunal. Certaines personnes ayant vécu une procédure pour récupérer leurs droits ont pris des responsabilités au sein de l'APRC.

Avec qui ?

Jean-Marie nous informe que l'Apsecc (association des prêtres en exercice) qui avait milité pour l'inscription des prêtres au régime général a été dissoute.

L'APRC a noué des échanges et des partenariats avec le Réseau Véro, l'AVREF, l'UNADFI. Il est important de resserrer ces liens, compte-tenu de la complexité des situations qui nous arrivent et du registre plus large, celui des droits humains et sociaux, dans lequel nous fonctionnons aujourd'hui. Compte tenu de la diversité des profils des personnes qui nous sollicitent, il nous semble essentiel de rester fidèles aux principes de neutralité politique et religieuse de l'APRC, afin que chacun se sente accueilli.

Développer la communication avec les communautés semble important pour, d'une part, éviter que les membres actuels soient lésés, d'autre part, informer sur la possibilité de régulariser certaines situations par le versement d'arriérés de cotisations.

Nous devons rechercher dans nos réseaux respectifs les personnes susceptibles de nous apporter une aide, notamment sur le plan juridique, la lecture des relevés de carrière, le calcul des droits à retraite.

DES REPONSES PERSONNELLES :

« Pour ma part je pense que l'avenir de l'APRC se situe du côté de l'UNADFI. Dans les dérives il y a le plus souvent un volet «sécurité sociale»,



Pour aller plus loin

et le fait même d'obliger une secte à affilier ses membres est déjà un moyen efficace de lutte. Je ne crois pas que l'APRC pourra continuer à vivre toute seule, nous ne devons pas avoir le sort de l'Apsecc. Par ailleurs je ne crois pas à une véritable union avec l'AVREF. Notre avenir est d'appartenir à une structure beaucoup plus large à la fois nationale et régionale et à faire valoir nos points de vue à l'intérieur d'une telle structure. Après les premières recherches sur le sujet j'avais abandonné la recherche du côté de la CFR (Confédération française des retraités) mais l'idée d'adhérer à une grande structure demeure. » **JD**

« Les amis, à la lecture d'Endirca de novembre, je mesure le poids des enjeux et le niveau de nos forces. Bravo et merci pour la combativité du CA et des divers membres qui se mobilisent avec compétence. Un objectif qui, chez moi, devient obsessionnel : mettre la Cavimac au pli ! Voici quelques années, j'avais informé et tenté de mobiliser un représentant de la CGT, le syndicat où j'avais milité, qui siégeait à la Sécu, pensant que les organisations ouvrières comprendraient ce que la Cavimac comporte d'intolérable à divers niveaux... Ce levier n'a pas fonctionné. Notre combat passait derrière beaucoup d'autres. A ce jour, je tiens à rester mobilisé, mais avec peu de moyens, si ce n'est la conviction de la justesse de notre action. » **LL**

« Pour moi, l'APRC d'aujourd'hui n'a rien avoir avec celle d'hier ! Je vois en elle comme un bureau de réclamation s'adressant à des anciens (ou présents) membres de communautés religieuses et à ceux qui ont ou qui relèvent encore de la vie dite sacerdotale. Ce bureau réclamation s'efforce d'accompagner des membres - anciens ou actuels - dans leurs demandes de voir rétablir leurs droits à l'obtention d'une retraite juste. J'y vois plutôt un service juridique, mais ceux qui s'adressent à ce bureau pourraient être pris en compte par un service juridique autre que celui de l'APRC » . **CI**

« Même si mon retrait relatif de l'APRC, dû à l'âge et à quelques activités chronophages, pourrait me cantonner dans la catégorie des « Yaka Fokon », je réponds volontiers à votre question. Nombre de nos anciennes et anciens collègues sont morts sans qu'ils aient vu se concrétiser notre légitime aspiration à une retraite conforme à nos droits de citoyens. Nous avons cependant accumulé une jurisprudence plus que consistante pour avancer sur des situations individuelles (c'est ainsi que j'ai récupéré des trimestres escamotés dans ma carrière au sein de l'institution catholique).

Il faudrait pouvoir mettre en œuvre une action en justice unique visant à obtenir pour tous une reconnaissance normale des trimestres effectués dans les institutions ecclésiastiques, une retraite de base digne et une retraite complémentaire. Sans être un spécialiste, je n'ignore pas les difficultés de la mise en œuvre :

- Quelle instance saisir (France, Europe) ?
- Quel « adversaire » unique ? Ce que nous appelons « l'institution catholique » est une nébuleuse : CEF, Corref, communautés nouvelles... et Cavimac.
- Quelles demandes précises, en n'oubliant pas les réversions inexistantes pour les conjoints, même lorsqu'une partie de la nébuleuse a fait un bon mouvement en direction d'une meilleure justice (cas de l'USM 2) ?

Mais tout en admirant le travail héroïque de ceux qui se sont coltiné et se coltinent les procès multiples, je pense qu'il faudrait à présent, trouver le moyen d'œuvrer sur un seul front, avec un objectif global... C'est la « ligne politique » que je souhaiterais voir adoptée à l'APRC. » **JD**

« Nous avons beaucoup dit que les objectifs de l'APRC ont changé - ou leurs destinataires, ou... En fait, je pense que non, pas tant que cela. Les religieux qui perçoivent (en théorie) un salaire équivalent à 800 heures de Smic annuel, ou un salaire « au pair », c'est-à-dire un demi-Smic, auront une retraite qui équivaldra grosso modo à un quart de Smic. Cela doit être inférieur au « maximum de pension Cavimac ». S'y ajoutera peut-être une mini retraite complémentaire. Nous restons bien dans une retraite qui n'est pas convenable. Le CA de la Cavimac a décidé que, lorsqu'une personne travaille au moins à mi-temps, il n'est pas nécessaire de cotiser auprès d'elle pour l'autre mi-temps - religieux. Les communautés cotisent davantage à la Cavimac pour une personne qui ne travaille pas ou qui travaille moins des 800 heures de Smic que pour une personne déclarée à mi-temps ou « au pair ». Dans le premier cas, elles cotisent sur la base du Smic, dans le deuxième sur la moitié du Smic. Le problème s'est déplacé, c'est tout. Qu'en dites-vous ? » **CP**

Voilà donc les réflexions des uns et des autres. Que tous soient remerciés pour la richesse de leurs points de vue. Reste à l'AG de s'en saisir pour tracer quelques lignes nouvelles afin que continue notre juste combat pour une retraite convenable.

Jean-Pierre Mouton

Pour aller plus loin

Nos correspondants locaux

Région	Correspondants locaux
Alsace (67, 68)	Michel Grab - 03 88 73 99 19 michel.grab@wanadoo.fr
Bourgogne - Franche-Comté (21, 58, 71, 89, 25, 70, 39, 90)	Isabelle Saintot - 06 87 39 98 20 • isabellesaintot@sfr.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	Gérard Pouchain - 06 83 92 97 13 • gerann.pouch@club-internet.fr
Hauts-de-France (59, 62)	Gérard Dubus - 06 27 34 61 23 • g.dubus9@laposte.net
Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)	Françoise Compain - 06 85 91 10 82 • fr.compain@laposte.net Jean-Louis Wathy - 06 61 13 33 34 • jlwathy@gmail.com
Normandie (14, 50, 76)	Brigitte Claude - 06 11 85 17 19 • brigitteclaud@hotmai.fr
Occitanie Midi-Pyrénées (11, 12, 15, 30, 31, 46, 66, 81, 82)	Paul Dima - 05 62 72 86 99 • dima.p@free.fr
Pays-de-Loire (44, 49, 53, 72)	Yves Girard - 06 88 24 96 33 • ygirard94@orange.fr
Poitou-Charentes (85)	Roger Bouancheau - 02 51 38 08 52 roger.bouancheau@wanadoo.fr
Pyrénées (64, 65)	François Monbeig - 05 59 80 10 97 • francois.monbeig@gmail.com
Rhône Alpes	(01/38/69) Michel Nebout - 06 24 40 85 31 • myr.mich@orange.fr
	(73/74) Jean-Louis Dumas - 04 50 67 04 29 jean-louis.dumas0885@orange.fr
	(42) Maurice Fraisse - 04 77 93 31 14 • maurice.fraisse@orange.fr



Infos – droits

UNE AIDE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LE PAIEMENT DE LA MUTUELLE :

La complémentaire santé solidaire

Le coût des mutuelles a fortement augmenté depuis quelques mois. Toutefois, la prise en charge de tout ou partie de la complémentaire santé est possible grâce à la Complémentaire Santé Solidaire.

La prise en charge de tout ou partie de la complémentaire santé est possible grâce à la Complémentaire Santé Solidaire, selon le barème suivant :

Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel* sans participation financière	Plafond annuel* avec participation financière
1 personne	10 166 €	13 724 €
2 personnes	15 249 €	20 586 €
3 personnes	18 298 €	24 703 €
4 personnes	21 348 €	28 820 €
Au-delà de 4 personnes	+ 4 066 € par personne supplémentaire	+ 5 490 € par personne supplémentaire

* Applicable jusqu'au 31 mars 2025.

QUEL COÛT ?

Si une participation financière est due, elle est fonction de l'âge de chaque bénéficiaire. Son montant n'a pas été réévalué pour 2024.

Âge	Participation financière
Moins de 29 ans	8 €/mois
Entre 30 et 49 ans	14 €/mois
Entre 50 et 59 ans	21 €/mois
Entre 60 et 69 ans	25 €/mois
Plus de 70 ans	30 €/mois

AUPRÈS DE QUI S'ADRESSER ?

La demande peut être établie sur le site ameli.fr ou sur formulaire papier, à se procurer et à renvoyer auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie, avec les pièces justificatives. Vous pouvez vous faire aider pour cette demande par un service social de proximité (Maison France Services, CCAS, service social départemental...)

Attention : la demande est à renouveler tous les ans.

Pour les personnes qui perçoivent le RSA, la Complémentaire Santé Solidaire est attribuée automatiquement.



D.R.

Attention : la demande est à renouveler tous les ans.

LE PANIER 100% SANTÉ OU ZÉRO RESTE À CHARGE

Certains équipements dentaires, optiques ou prothèses auditives sont intégralement remboursés (panier 100% santé).

Les opticiens ont l'obligation de proposer un devis avec les montures et les verres éligibles au zéro reste à charge à tous les clients mais, dans les faits, il faut souvent que le client en fasse la demande. Un choix de montures à 30 € est disponible chez tous les opticiens.

Les audioprothésistes ont également l'obligation de remettre un devis avec une offre zéro reste à charge.

Pour les soins dentaires, le zéro reste à charge concerne certaines prothèses dentaires : couronnes, bridge, appareils amovibles. Les implants sont exclus du dispositif.

Le dentiste doit proposer sur un seul devis plusieurs niveaux de prise en charge :

- 1) un devis zéro reste à charge
- 2) un devis « reste à charge maîtrisé »
- 3) un devis « prix libre »

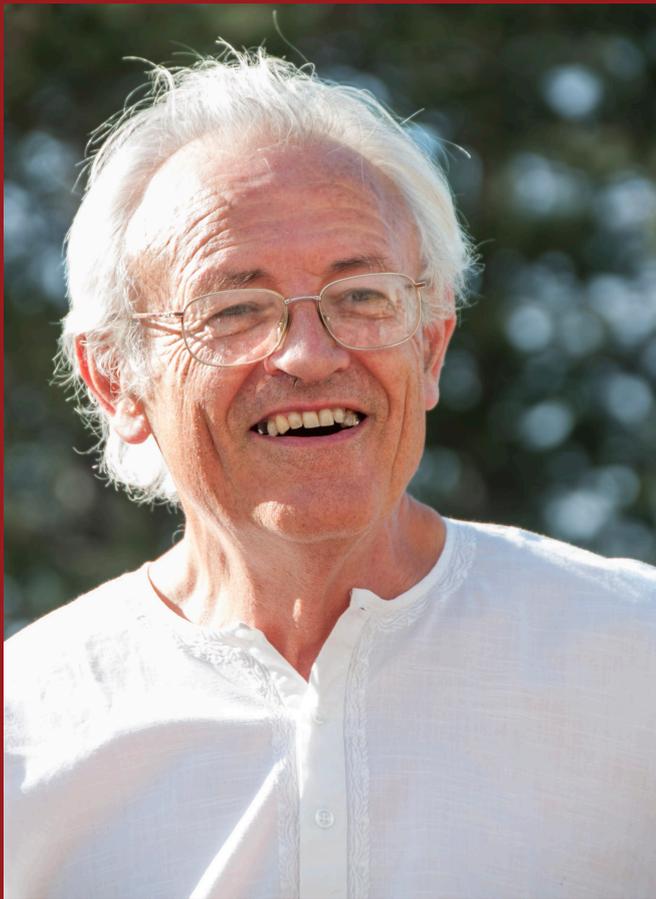
Dans les deux derniers choix, avant signature du devis, il faut s'assurer au préalable du montant du remboursement par la caisse primaire d'assurance maladie et par la mutuelle.

Maryse Dubus

Ils nous ont quittés

Depuis la parution de notre dernier bulletin et depuis notre Assemblée Générale des 23-24 mars à Paris, nous avons appris le décès de :

Guy Fabreguettes



Décédé à Montpellier le lundi de Pâques, 1^{er} avril à trois jours de ses 85 ans. A l'occasion du jour de l'an, à Brantes (Vaucluse) où il habitait avec son épouse, il avait exprimé ses souhaits pour 2024 à un journaliste du *Dauphiné libéré* : « Membre des amis de Sabeel-France, je suis soucieux de la situation en Palestine. Je souhaite que ceux qui travaillent là-bas pour la paix voient leur action porter ses fruits, notamment ces groupes de femmes juives et palestiniennes qui œuvrent pour traiter les causes de la situation actuelle ».

Eliane Cario

Décédée le 18 mai à Vannes (56) à l'âge de 79 ans, après une longue maladie.

« Pendant de nombreuses années elle a été très active au sein de notre Association, présente dans la préparation de nos réunions bretonnes à Sainte-Anne d'Auray, au cours des procès «homériques» en reconnaissance de trimestres non-validés par la Cavimac à Vannes, Saint-Brieuc et Rennes ! Une personnalité attachante, militante, hélas freinée par une maladie invalidante qui ne lui laissait aucun répit. Nous perdons en ces jours une adhérente fidèle, et surtout une amie qui ne manquait pas de rester en contact, même si ses ennuis de santé étaient sans issue » (Gérard Pouchain).

